

SOCIETE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice : 31 DECEMBRE 2025

Raison sociale : **ASSOCIATION DE GESTION
ET DE DEVELOPPEMENT DE SERVICES**

Adresse : 16 Rue du Professeur Deperet
69160 – Tassin-La-Demi-Lune

Activité : Crèches, Halte-Garderie
Forme juridique : Association loi 1901
Préfecture : W691053760
Siren : 380 085 456
Siret : 380 085 456 00065

SOMMAIRE

- * Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- * Bilan, compte de résultat, annexe.

A.G.D.S.

16 Rue du Professeur Deperet
69160 – Tassin-La-Demi-Lune

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGDS – Association de Gestion et de Développement de Services – relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application de l'ANC 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025 ainsi que l'impact sur les comptes de l'association.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Provision pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels concernant l'explication de la provision constatée.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons vérifié, par sondages, le fonctionnement des procédures de contrôle interne au niveau des établissements concourant à l'élaboration des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Foy-Lès-Lyon, le 5 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,
SAUFIGEC



Benoît GORIA

Signé par Benoit Goria
Le 5 juin 2026



doc_27XJ
tx_DP4wLZ19JX7v

BILAN – COMPTE DE RESULTAT – ANNEXE

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	42 800	24 569	18 231	22 982
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	1 236 990	957 211	279 779	189 347
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 250		11 250	10 227
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	1 291 056	981 780	309 275	222 571
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	62 830	27 397	35 432	26 266
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 881 684	10 431	1 871 253	2 014 240
Charges constatées d'avance	9 223		9 223	40 190
Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 550
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 422 496		1 422 496	1 092 367
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	3 426 783	37 828	3 388 954	3 223 613
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	4 717 838	1 019 609	3 698 230	3 446 184



Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 802 264	1 769 188
Autres réserves		
Report à nouveau	-750 580	-570 516
Excédent ou déficit de l'exercice	100 595	-146 989
Situation nette	1 152 278	1 051 683
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	132 101	81 653
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	1 284 380	1 133 336
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	114 345	114 958
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	114 345	114 958
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	171 591	146 591
Provisions pour charges	218 910	246 702
TOTAL DES PROVISIONS IV	390 501	393 293
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 659	105 620
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	216 146	369 050
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	705 498	781 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	493 903	347 426
Produits constatés d'avance	452 799	200 733
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	1 909 005	1 804 597
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	3 698 230	

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	11 610	11 480
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	5 994 959	5 644 758
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 584 606	1 605 225
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	38 353	264 445
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	613	631
Autres produits	11 043	1 988
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	7 641 183	7 528 527
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	270 074	269 588
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 963 635	1 750 520
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	343 353	432 830
Salaires	3 568 398	3 804 934
Cotisations sociales	1 264 275	1 307 755
Dotations aux amortissement et dépréciations	92 468	80 115
Dotations aux provisions	9 546	75 609
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 287	997
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	7 514 036	7 722 347
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	127 147	-193 820
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 997	4 714
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	3 997	4 714



Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 551	1 989
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	1 551	1 989
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	2 447	2 725
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	129 594	-191 095
Produits exceptionnels V		215 580
Charges exceptionnelles VI	28 721	171 230
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-28 721	44 349
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	278	243
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	7 645 181	7 748 821
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	7 544 586	7 895 809
EXCÉDENT OU DÉFICIT	100 595	-146 989
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	821 869	643 192
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	821 869	643 192
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	821 869	643 192
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	821 869	643 192

